
Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de l'adresse du conseil général de la commune de Saint-Martin, district de Boulogne-sur-Mer, faisant part de son changement de nom, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de l'adresse du conseil général de la commune de Saint-Martin, district de Boulogne-sur-Mer, faisant part de son changement de nom, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 41;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39082_t1_0041_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

cette commune pour le nombre d'églises et de prêtres. On pensait aux chasubles, aux mitres, et la patrie était oubliée. J'ai rappelé la patrie; à sa voix la commune de Troyes est *déprêtrisée*, et les prêtres supprimés à jamais.

« Cette action mérite à la commune de Troyes la faveur que je vous demandais en son nom : la permission d'organiser une commission révolutionnaire qui mette en activité la guillotine, oisive dans ce pays. Je vous répète ce vœu, qui n'est pas celui de la vengeance, mais dû à la justice exacte et rigoureuse.

« Troyes monte à la hauteur parisienne, il l'atteindra si vous accordez notre demande, je vous la réitère.

« L'arrestation des gens suspects va son train, ce territoire si longtemps infecté par l'aristocratie sera purgé comme les étables d'Augias, et je vous promets de faire conduire à Paris un convoi immense des dépouillements précieux des églises.

« En même temps que les prêtres sont supprimés j'ai cru nécessaire, pour seconder sans secousses et soutenir la volonté philosophique et spontanée du peuple, de distribuer aux heures de messes des jours de repos, des récits, des actions vertueuses et militaires enfantées par la République.

« En conséquence j'irai avec des hommes dévoués dire la messe *républicaine*, et faire oublier la *catholique*. Le peuple chantera l'hymne de la liberté et les *oremus* seront abandonnés à jamais.

« Si la Convention voulait remplacer ainsi par la présence subite d'une morale pure et intelligible la messe salariée, je lui réponds sur ma tête qu'avec cette précaution les prêtres peuvent être, d'un seul geste, supprimés au même instant dans toute l'étendue de la République. Ainsi la philosophie éclipsée si longtemps peut reparaitre à coup sûr, et liquider la dette immense contractée et payée par la crédulité et l'indulgence nationales.

« A. ROUSSELIN, commissaire civil
à Troyes. »

Procès-Verbal (1).

Séance du 25 brumaire.

Le peuple de Troyes, convoqué extraordinairement au son des tambour et trompette par le citoyen Rousselin, commissaire national, et s'étant rassemblé en masse dans l'immense cathédrale de Saint-Pierre, plusieurs prêtres se sont présentés à la tribune, ont déclaré qu'ils renonçaient au mensonge, à la faïnéantise et qu'ils demandaient à livrer au feu leurs lettres de prêtrise. Différentes motions ont été faites; le citoyen Tondeux, curé, a demandé que le peuple de Troyes déclarât solennellement s'il voulait encore des prêtres oui ou non. Le peuple entier s'est écrié : « Non ! non ! plus de prêtres ! A bas la calotte ! Vive la République ! » Les femmes ont demandé si elles avaient le droit d'émettre des vœux, le président ayant répondu que oui, elles ont répété

le même cri : « Plus de prêtres ! A bas la calotte ! Vive la République ! »

Le citoyen Rousselin ayant observé, que pour répondre d'avance aux calomnies, cette question fût mise aux voix avec calme et tranquillité, et que si quelque fanatique avait à s'y opposer, il montât à la tribune pour y être combattu et en être précipité par les armes de la raison et de la vérité.

Personne ne s'est présenté. La question est mise tranquillement aux voix, et le peuple entier a déclaré et répété à l'unanimité qu'il ne reconnaît plus et ne payera plus de prêtre, arrête que le procès-verbal de cette séance mémorable sera envoyé à la Convention nationale, que l'église de Saint-Pierre serait désormais appelée le temple de la raison et de l'égalité. La séance a été terminée par plusieurs offrandes patriotiques pour les défenseurs de la liberté.

HADOT, président; RONDOT, secrétaire.

Le procureur syndic du district de Bernay, département de l'Eure, fait part à la Convention que différentes petites parties de biens d'émigrés, estimées 35,000 livres, viennent d'être adjugées 74,775 livres aux cris de : Vive la République !

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du procureur syndic du district de Bernay (2) :

Le procureur syndic du district de Bernay, département de l'Eure, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Bernay, le 23 brumaire de l'an II
de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Plus les dangers nous menacent, plus l'esprit public se fortifie dans l'étendue de notre district; quatre portions de maisons, une petite pièce de terre labourable et deux pièces de prairie divisées en plusieurs lots, ayant appartenu à des émigrés, estimées 35,050 livres ont été vendues aujourd'hui 74,775 livres. Ces adjudications ont été proclamées aux cris de *Vive la République et ça ira*. Je vous prie d'en instruire la Convention.

« FOUQUAI. »

Le conseil général de la commune de Saint-Martin (SAINT-MARTIN-BOULOGNE), district de Boulogne-sur-Mer, invite la Convention nationale à rester à son poste, et lui fait part que cette commune a pris le nom de Section de la Montagne.

Insertion au « Bulletin » et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (3).

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 828.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 129.

(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 819.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 129.